

BULLETIN DE LIAISON DE L'AIMCP Loire—39, Avenue de Rochetaillée—42100 SAINT ÉTIENNE

Votre projet de vie et votre bien-être sont notre quotidien

N°33—Hiver 2021



Sommaire

3/5 - Vœux Associatifs

6/7 - Dossier démarches administratives



Vie Associative

8/9 - organigramme Direction

10 - Assemblée Générale Extraordinaire

RSO

11 - Troc de Jouets à l'EM La Grande Terre

12 - Mission luminescence à l'EM Les Combes de la Grange

13 - Calendrier de l'Avent au Foyer les Alouettes

14 - Esprit de Noël aux Alouettes

15/17- les Alouettes à l'heure du développement durable

18 - Activités de Noël au SAVS

Établissements et Services

19 - le foyer les Alouettes a revêtu son habit de père Noël

20 - Noël au foyer l'Olivier

21 - Concours MJ INNOV au foyer l'Olivier

22 - On a tiré les rois et les Reines au foyer l'Olivier

23/24- Activités au foyer l'Olivier

25 - Noël à OVIVE

26 - Énigme à OVIVE

27 - Remise de attestations de Reconnaissance des Acquis et de l'expérience à OVIVE

28 - Activités Médiation par animal à l'ESAT

29 - L'ESAT à l'École BOCUSE

30 - Le loto du CDP Henry's

31 - Le cabaret loufoque des Combes de la grange

32 - la Chandeleur à l'EM Les Combes de la Grange

Établissements et Services

33 - Semaine de Carnaval et boîte mystère à l'EM Les Combes de la Grange

34 - IEM La Grande Terre -EMAS

35 - De nouveaux équipements à l'EM La Grande Terre grâce à « Brins de Soleil »

36 - Noël à l'EM La Grande Terre

37 - De nouveaux véhicules à l'EM La Grande Terre

38 - Acquisition et aménagements de 9 véhicules

Autres

39 - Allons tous au vert- Des projets, des vacances, des mercis t de l'espoir

40/43- vaccin contre la COVID19

*Puisse le temps des Fêtes
être heureux et gai pour
commencer en beauté la
meilleure des années !*

*Joyeux Noël
et Bonne Année 2021*



Chers parents, Bonjour,

Bonne année malgré l'ambiance, en ce début d'année, encore très morose. En effet, la crise sanitaire est bien présente et pourtant il faut garder la confiance malgré tout et tenir ensemble. C'est ce que font : le Directeur Général, les Directeurs et les Directrices des établissements et Services, tous les personnels quel qu'ils soient, grâce à leur extrême vigilance face à cette pandémie. Ils ont le souci quotidiennement et continuellement de faire respecter les gestes barrières, la distanciation à tous. Cette crise a évidemment un impact sur toutes les activités programmées dans les structures. Les personnels, malgré tout, continuent à proposer certaines activités pour ne pas rompre le dynamisme, la créativité des personnes handicapées accueillies. Voici dans ce fil info de mars 2021 la preuve en image que la vie continue dans nos établissements et services et même s'enrichit de nouvelles animations. Je vous laisse découvrir tout cela.

Autrement, voici ci-dessous la feuille de route de l'AIMCP Loire pour 2021, que j'ai présentée à tous les personnels lors des vœux **le jeudi 7 janvier 2021 en visio depuis le siège social**. Elle découle de celle de 2020 en ce sens qu'elle poursuit, pour grande partie, les projets commencés l'an dernier.

L'après-midi récréatif familial, qui avait eu beaucoup de succès l'an dernier, sera à reprogrammer dès que la situation sanitaire le permettra.

Le chantier de la réactualisation du projet associatif, différé en 2020, va être engagé dès ce début d'année, à partir d'une session de formation des administrateurs qui auront lieu le 13 janvier et le 03 février. La nouvelle équipe d'administrateurs qui a été élue le 16 octobre dernier va pouvoir ainsi fixer une feuille de route pour l'association sur les 5 prochaines années.



Le deuxième championnat d'Europe de Joëlette, là encore si le contexte sanitaire le permet aura lieu au début de l'automne.

L'intégration effective des deux établissements de l'association OVIVE dès début janvier, avec la création de nouvelles synergies avec nos foyers et notre ESAT.

Suite à des appels à projets que nous avons remportés en 2020 dans la dynamique de l'inclusion, nous allons :

- **Mettre en place la pédagogie de l'école de la vie autonome**, dont la cheffe de projet est Géraldine Frécon. Des formations ont été initiées courant décembre 2020 et le déploiement va se faire sur l'année 2021 sur l'ensemble de nos structures.

- **Activer deux projets autour de l'habitat inclusif :**

1) Le premier autour du projet co-porté avec le bailleur Le Toit Forézien sur un immeuble inclusif et participatif de la rue Chomier à Saint-Etienne. Ce projet initié il y a 2 ans, va enfin débuter au cours du premier trimestre 2021.

2) Le second concerne également un projet d'habitat inclusif à Donzère, en lien avec la mairie et l'EHPAD. Une première réunion de travail vient d'avoir lieu le 5 janvier avec la maire de Donzère, le directeur de l'EHPAD de Donzère, la direction de la MDPH de la Drôme et une délégation de notre association.

- **Déployer une équipe mobile d'appui à la scolarité en milieu ordinaire sur le territoire du Centre de la Loire**. Celle-ci a déjà débuté son activité courant décembre, elle va fonctionner en lien très étroit avec 3 autres équipes sur la Loire. Nous avons remporté cet appel à candidature en ayant pris l'initiative de proposer un co-portage du dossier à deux autres associations partenaires, ce qui a été salué par les financeurs.

- **Par ailleurs, poursuivre notre action volontariste autour de la RSO, en prenant en compte les préconisations de l'évaluation externe de mi-labellisation de novembre 2020**, en déployant de nouveaux axes de progression. Notamment celui en lien avec les travaux menés avec le cabinet Diotima depuis 2019 **autour de la qualité de vie au travail**, ce qui devrait nous permettre de finaliser un accord d'entreprise sur le courant de l'année.



Dossier les démarches administratives

Après vous avoir présenté l'an dernier dans le dossier du fil info l'AEEH et l'AAH. Cette année, pour compléter ce dossier des démarches administratives, nous aborderons la Prestation de Compensation du Handicap. En ce début d'année nous vous présentons un tableau récapitulatif des différents tarifs et montants applicables aux différents éléments de la prestation de compensation du handicap (PCH) à compter du 1^{er} Janvier 2021. Dans les numéros suivants nous vous détaillerons chaque élément de la PCH.

Claire BESSON

Administratrice



Tarifs et montants applicables aux différents éléments de la prestation de compensation (PCH) à compter du 1^{er} janvier 2021

Document d'information prenant en compte l'avenant relatif aux salaires de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur entré en vigueur le 1^{er} octobre 2020 et le smic au 1^{er} janvier 2021

I - Tarifs et montants applicables au 1^{er} élément de la prestation de compensation¹

Tableau 1 : Tarifs horaires applicables au 1^{er} élément de la prestation de compensation

Modalité de l'aide humaine	Tarif horaire PCH	Modalité de calcul
Emploi direct - principe général	14,21 €/h	130% du salaire horaire brut d'un(e) assistant(e) de vie C, au sens de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur du 24 novembre 1999 ² .
Emploi direct - si réalisation de gestes liés à des soins ou aspirations endo-trachéales ³	14,91 €/h	130% du salaire horaire brut d'un(e) assistant(e) de vie D, au sens de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur du 24 novembre 1999 ² .
Service mandataire - principe général	15,83 €/h	Majoration de 10% du tarif emploi direct.
Service mandataire - si réalisation de gestes liés à des soins... ³	16,40 €/h	Majoration de 10% du tarif emploi direct.
Service prestataire	Tarif du service ou 17,77 €/h	En cas de service habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale - Tarif fixé par le Président du conseil départemental (PCD) en application de l'article L. 314-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF). En cas de service autorisé au titre de l'article L. 313-1-2 du CASF ⁴ : - soit le prix prévu dans la convention entre le PCD et le service ; - soit 170 % du salaire horaire brut d'une auxiliaire de vie ayant moins d'un an d'ancienneté, au sens de l'accord de la branche aide à domicile du 29 mars 2002 relatif aux emplois et rémunérations.
Aidant familial dédommagé	3,99 €/h	50 % du SMIC horaire net applicable aux emplois familiaux.
Aidant familial dédommagé - si celui-ci cesse ou renonce totalement ou partiellement à une activité professionnelle	5,98 €/h	75 % du SMIC horaire net applicable aux emplois familiaux.

Tableau 2 : Montant mensuel maximum du dédommagement de chaque aidant familial

Dispositions	Montant	Modalité de calcul
Montant mensuel maximum	1 027,47 €/mois	85% du SMIC mensuel net, calculé sur la base de 35 h/ semaine applicable aux emplois familiaux.
Montant mensuel maximum majoré (arrêté du 25/05/2008)	1 232,98 €/mois	Majoration de 20% du montant mentionné à la ligne précédente.

Tableau 3 : Montant des forfaits (art. D.245-9 du CASF)

Dispositions	Montant	Modalité de calcul
Forfait cécité	683,80 €/ mois	50 heures sur la base du tarif égal à 130% du salaire horaire brut d'un(e) assistant(e) de vie A (niveau III), au sens de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur du 24 novembre 1999.
Forfait surdité	410,28 €/ mois	30 heures sur la base du tarif égal à 130% du salaire horaire brut d'un(e) assistant(e) de vie A (niveau III), au sens de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur du 24 novembre 1999.

¹ Tarifs applicables en métropole et Outre-mer, sauf à Mayotte.

² Cf. extension par l'arrêté du 17 septembre 2020, de l'avenant relatif aux salaires n°S42 du 14 février 2020, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2020

³ Dans le cadre des dispositions de l'art. L.1111-6-1 du CSP ou du décret n°99-426 et sous réserve de la production d'une attestation d'apprentissage ou de formation.

⁴ La référence aux services autorisés au lieu d'agréés antérieurement résulte de la transformation, par l'article 47 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, des services agréés en services autorisés au titre de l'article L.312-1-2 du CASF, ne valant pas habilitation à l'aide sociale et n'étant donc pas associée à une tarification par le PCD.

Dossier les démarches administratives

Tableau 4 : Montant du 1^{er} élément de la PCH pour les personnes hébergées à temps complet dans un établissement

Dispositions		Montant	Modalité de calcul
Montant mensuel	Minimum	48,69 €/ mois	4,75 fois le SMIC horaire brut applicable pendant le mois de droit.
	Maximum	97,38 €/ mois	9,5 fois le SMIC horaire brut applicable pendant le mois de droit.
Montant journalier	Minimum	1,64 €/ jour	0,16 fois le SMIC horaire brut applicable pendant le mois de droit.
	Maximum	3,28 €/ jour	0,32 fois le SMIC horaire brut applicable pendant le mois de droit.

II - Tarifs et montants applicables aux autres éléments de la prestation de compensation

Élément de la prestation de compensation		Montant maximal attribuable	Durée maximale ⁵	Tarif	
2 ^{ème} élément aides techniques	Règle générale	3960 €	3 ans	Selon les aides techniques : tarif détaillé ou 75% du prix dans la limite du montant maximal attribuable.	
	Si une aide technique (AT), et le cas échéant, ses accessoires, ont un tarif PCH à au moins 3000€	3960 €, auquel s'ajoute le montant du tarif PCH de l'AT et de ses accessoires, après déduction du tarif LPP			
3 ^{ème} élément aménagement du logement, du véhicule et surcoûts liés aux transports	Aménagement du logement	10 000 €	10 ans	Tranche de 0 à 1500 € :	100% du coût
				Tranche au-delà de 1500 € :	50% du coût ⁶
				Déménagement :	3000 €
	Aménagement du véhicule, Surcoût lié aux transports	5 000 € ou 12 000 € sous conditions ⁷	5 ans	Véhicule : tranche de 0 à 1500 € :	100 % du coût
Véhicule : tranche au-delà de 1500 € :				75% du coût ⁸	
4 ^{ème} élément charges spécifiques et exceptionnelles	Charges spécifiques	100 €/mois	10 ans	Selon les produits : tarif détaillé ou 75% du coût dans la limite du montant maximal attribuable.	
	Charges exceptionnelles	1 800 €	3 ans	75% du prix dans la limite du montant maximal attribuable	
5 ^{ème} élément aide animale	Règle générale	3 000 €	5 ans	Si versement mensuel	50 € /mois

⁵ Durée maximale d'attribution de l'élément (article D.245-33 du CASF)

⁶ Dans la limite du montant maximal attribuable

⁷ Pour les trajets entre domicile et lieu de travail ou domicile et établissement médico-social : soit en cas de transport par un tiers, soit déplacement aller et retour supérieur à 50 km.

⁸ Dans la limite du montant maximal attribuable

⁹ Dans la limite du montant maximal attribuable



PRÉSIDENTE
Maryse BARLET

Bureau et Conseil d'Administration

TRÉSORIER
Christophe GONTHIER

Responsable Administrative et Financière
Adeline BRUYERE

Responsable des Systèmes d'Informations
Damien PAILLET



DIRECTRICE TERRITOIRE ONDAINE SUD
FOYER "L'Olivier"
FOYER "Les Alouettes"
Véronique PAUT

DIRECTRICE TERRITOIRE MONISTROL/LOIRE
FOYER "MYRIAM"
ESAT
Catherine BRUYERE



Valérie VIAL Cheffe de service Foyer de vie " l'Olivier"	Anthony RIBEYRON Chef de service FAM " l'Olivier"	Martine DILLY Cheffe de service Foyer " Les Alouettes"
---	--	---

Sandrine CHEUCLE
Coordinatrice
Foyer " Myriam"

Géraldine FRECON
Directrice Adjointe
SAVS



21 de la Direction

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe BESSON



Responsable RESEG

Laurent REYLET



Coordinatrice Qualité/ RSO

Laurence BACALOU



DIRECTEUR TERRITOIRE

SAINT ETIENNE

ESAT – SA – SAVS—SAAD

Philippe MONNOT



DIRECTEUR TERRITOIRE

MONTRAMBERT/PIGEOT

IEM "Les Combes de la Grange"

Internat "La Pranière" SESSAD CDP "Henry's"

Régis GABARD



DIRECTRICE TERRITOIRE

DE LA PLAINE DU FOREZ

IEM "La Grande Terre"

Internat "La Petite Terre"

Marie Claire CHALVET



Guillaume CÉLARIER

Chef de service

Section Annexe



Eric DESGEORGES

Coordinateur

Technico-Commercial



Stéphanie BONNAND

Cheffe de service

CDP "Henry's"



Julien TANDEAU DE MARSAC

Chef de service SESSAD





Assemblée Générale Extraordinaire

Traité d'apport Partiel d'actif /OVIVE/ AIMCP Loire

Le vendredi 31 décembre 2020 a eu lieu l'Assemblée Générale Extraordinaire d'AIMCP Loire relative à la reprise définitive du foyer "Myriam" et l'ESAT d'OVIVE de Monistrol sur Loire. Après une brève présentation du projet, les résultats du vote électroniques relatifs à l'approbation ou non du Traité d'Apport Partiel d'actif sont donnés.

Résultat du vote électronique clos le mercredi 30 décembre 2020 à 20h00 :

16 votants : 15 oui 1 non et 0 abstention

Le texte du rapport a été adopté. Le « Oui » l'emporte à 94%.

La Présidente



Ovive - Association

Rue des Bleuets

43120 MONISTROL sur LOIRE

☎ 0471660260 - ☎ 0471616414 - Mail : ovive.atelier-cat@wanadoo.fr

Assemblée Générale Extraordinaire Jeudi 17 Décembre 2020 17h à l'ESAT OVIVE

L'ordre du jour préalable, au regard de la situation sanitaire en lien avec la COVID, la délibération et les votes se base sur l'ensemble des votes préalablement effectués par les adhérents par correspondance ou physiquement sur une temporalité large d'un mois, du mardi 1^{er} novembre 8h30 au mercredi 18 décembre 17h.

Délibération : Validation du traité d'apport partiel d'actif avec l'AIMCP

Au décompte de l'urne mise en place :

Nb d'adhérents	74
Nb de votants	51
Nb de votes validés	47
Pour	39
Contre	4
Abstentions	4

Le traité d'apport partiel d'actif est adopté à l'unanimité.

Résultats de l'élection
des adhérents OVIVE



Semaine Européenne de la réduction des déchets du 21 au 29 novembre 2020

« Troc de Jouets »

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets qui a eu lieu du 21 au 29 novembre, nous avons organisé au sein de l'IEM La Grande Terre, un « Troc de jouets ». Cette action a été labellisée par ADEME (Agence de la Transition Ecologique)

Les objectifs de l'action étaient de:

- Sensibiliser les professionnels à la réduction des déchets et faire connaître la SERD
- Réduire l'achat de jouets neufs et réutiliser des jouets
- Donner à une association

Nous aurions aimé pouvoir faire participer les familles mais le contexte sanitaire nous ne l'a pas permis, peut-être la prochaine fois, nous l'espérons.

Le bilan du troc est plus que positif 94kg300 de jouets ont été apportés par les professionnels, les 2/3 ont été échangés au sein de l'établissement, le tiers restant a été donné à l'association EMMAUS.

Nous envisageons de reproduire des actions de ce type, comme par exemple un troc de vêtement. Au printemps peut-être.



Laurence BACALOU

Educatrice et
responsable RSO



Mission luminescence



Les jeunes de l'activité « agir pour l'environnement » ont eu la merveilleuse idée d'organiser une mission secrète au sein de l'IEM les Combes de la Grange. Le but était de sensibiliser les jeunes et les professionnels à l'économie d'énergie et ainsi à la préservation de l'environnement.

Pour se faire, les jeunes et les éducateurs de l'activité ont observé secrètement, pendant deux semaines, les 4 groupes afin de relever ceux qui n'éteignaient pas les lumières.

Les trois groupes perdants ont dû afficher un pouce de défaite sur leur porte et faire des recherches de l'impact de l'électricité sur l'environnement. Nous espérons ainsi marquer les esprits sur l'importance de ce geste quotidien.



Le groupe gagnant, qui a su relever le défi avec succès, a reçu les encouragements et s'est vu décerner par la Responsable RSO, un trophée fabriqué par les jeunes de l'activité.



Killian, Syndel, Halé, Marina, Marjolaine, Kévin, Angélique, Fanny et l'internat.